

Programme d'urgence d'accès au haut débit – Instructions pour la fiche foyer (Formulaire 5639 de la FCC)

Page 1 : À propos du programme d'urgence d'accès au haut débit

Le programme d'urgence d'accès au haut débit (programme Emergency Broadband Benefit ou EBB) est un programme temporaire du gouvernement fédéral qui offre un rabais mensuel sur les services d'accès à l'Internet haut débit et, le cas échéant, un rabais ponctuel sur un appareil connecté pour les consommateurs à faible revenu admissibles pendant la pandémie de COVID-19.

À quoi sert cette fiche

Utilisez la fiche foyer si une autre personne à votre adresse est bénéficiaire du programme EBB. Les réponses aux questions de la fiche vous aideront à déterminer s'il y a plus d'un foyer à votre adresse.

Qu'est-ce qu'un foyer ?

Un foyer est un groupe de personnes vivant ensemble et partageant le revenu et les dépenses (même si ces personnes ne sont pas de la même famille).

Exemples d'un foyer :

- Un couple marié vivant ensemble constitue un foyer. Ils doivent partager une allocation dans le cadre du programme EBB.
- Un parent/tuteur et un enfant vivant ensemble constituent un foyer. Ils doivent partager une allocation dans le cadre du programme EBB.
- Un(e) adulte vivant avec des amis ou membres de la famille qui le ou la soutiennent financièrement constituent un foyer. Ils doivent partager une allocation dans le cadre du programme EBB.

Exemples de plus d'un foyer :

- Quatre colocataires vivant ensemble sans partage d'argent constituent quatre foyers. Ils peuvent recevoir une allocation dans le cadre du programme EBB chacun, pour un total de quatre.
- 30 séniors vivant dans un établissement pour personnes âgées dépendantes sans partage d'argent constituent 30 foyers. Ils peuvent recevoir une allocation dans le cadre du programme EBB chacun, pour un total de 30.

Dépenses du foyer

Un foyer partage les dépenses. Les dépenses du foyer comprennent, sans s'y limiter, l'alimentation, les frais de santé, et le coût du loyer ou du crédit du lieu de résidence ainsi que des services publics.

Revenu

Un foyer partage le revenu. Le revenu comprend les salaires, les prestations d'aide sociale, les paiements de la sécurité sociale, les pensions, les allocations chômage, les allocations d'ancien combattant, les héritages, les pensions alimentaires, les indemnités pour accident du travail, les cadeaux, et les gains de loterie.

Page 2 : Vos informations

Tous les champs sont obligatoires sauf indication contraire. N'utilisez que des LETTRES CAPITALES et de l'encre noire pour remplir ce formulaire.

1. **Quel est votre nom légal complet ?** Saisissez votre prénom sur la première ligne, votre deuxième prénom (facultatif) sur la deuxième ligne dans le premier jeu de cases, et votre nom sur la troisième ligne. Indiquez tout suffixe (facultatif) sur la deuxième ligne dans le second jeu

de cases. Indiquez votre nom légal complet tel qu'il apparaît sur vos documents officiels. N'utilisez pas de surnom.

2. **Quelle est l'adresse de votre domicile ?** Saisissez l'adresse de votre domicile. Cette adresse doit être celle où vous recevrez votre accès à Internet, ce ne peut être une boîte postale. Elle doit comprendre le numéro et le nom de votre rue sur la première ligne, le numéro de votre appartement ou résidence (le cas échéant) sur la deuxième ligne dans le premier jeu de cases, la ville sur la deuxième ligne dans le second jeu de cases, l'indicatif de votre état sur la troisième ligne dans le premier jeu de cases, et le code postal sur la troisième ligne dans le second jeu de cases.

Page 3 : Êtes-vous admissible ?

Suivez cet arbre de décision pour voir si vous êtes admissible au programme EBB.

1. Vivez-vous avec un autre adulte ?

Cochez « oui » (première case) si vous vivez avec un autre adulte. Un adulte est une personne âgée de 18 ans ou plus, ou un mineur émancipé. Il ou elle peut être un époux, conjoint, parent, enfant adulte, adulte de la famille, colocataire adulte, etc. Passez à la section deux.

OU

Cochez « non » (seconde case) si vous ne vivez pas avec un autre adulte. Si vous cochez non, vous êtes admissible au programme EBB. Cochez la case à droite de cette section pour indiquer que vous êtes admissible au programme EBB. Passez à la section quatre.

2. Bénéficie-t-il ou elle du programme EBB ?

Si vous avez coché « oui » à la section une :

Si l'adulte avec qui vous vivez est bénéficiaire du programme EBB, cochez « oui » (première case) à la section deux. Passez à la section trois.

OU

Si l'adulte avec qui vous vivez n'est pas bénéficiaire du programme EBB, cochez « non » (seconde case) à la section deux. Cochez la case à droite de cette section pour indiquer que vous êtes admissible au programme EBB. Passez à la section quatre.

3. Partagez-vous de l'argent (revenu et dépenses) avec lui ou elle ?

Si vous avez coché « oui » à la section deux :

Si vous et l'autre adulte dans votre foyer partagez de l'argent (revenu et dépenses), cochez « oui » (première case). Cela peut comprendre le coût des factures, de l'alimentation, etc., ainsi que le revenu. Si vous êtes mariés, vous devez cocher « oui » à cette question. Vous n'êtes pas admissible au programme EBB parce qu'un autre membre de votre foyer en bénéficie déjà. Vous ne pouvez recevoir qu'une seule allocation dans le cadre du programme EBB par foyer, et non par personne. Cochez la case en bas de cette section pour indiquer que vous n'êtes pas admissible au programme EBB. Aucune autre action n'est requise de votre part sur cette fiche.

OU

Si vous et l'autre adulte dans votre foyer ne partagez pas d'argent (revenu et dépenses), cochez « non » (seconde case). Vous êtes admissible au programme EBB. Vous vivez à une adresse comptant plus d'un foyer, et votre foyer ne bénéficie pas encore du programme EBB. Cochez la case à droite de cette section pour indiquer que vous êtes admissible au programme EBB. Passez à la section quatre.

4. Cochez la case qui décrit le mieux où vous vivez :
- Immeuble d'appartements
 - Maison unifamiliale
 - Établissement résidentiel (comme une maison de retraite ou un établissement pour personnes dépendantes)
 - Logement de transition ou foyer
 - Autre. Si vous choisissez cette option, merci de préciser dans l'espace prévu à cet effet.

Passer à la section cinq.

5. Si vous vivez dans une maison unifamiliale où trois foyers économiques ou plus ont fait une demande de participation au programme EBB, indiquez le nombre de personnes résidant à l'adresse sur la première ligne et le nombre de personnes dans votre foyer économique sur la deuxième ligne. Sinon, laissez cet espace vierge. Passez à la section six.

Page 4 : Accord et déclaration de confidentialité Privacy Act

Paraphez l'accord ci-dessous et signez et datez cette fiche. Soumettez cette fiche avec votre formulaire de demande d'allocation dans le cadre du programme d'urgence d'accès au haut débit.

En signant, vous autorisez l'USAC à vous contacter au numéro de téléphone que vous avez indiqué pour des rappels importants et des mises à jour au sujet de votre participation au programme EBB. Des frais de messagerie et de transmission de données peuvent s'appliquer. Envoyez STOP par SMS pour ne plus recevoir de messages.

Paraphez les déclarations qui vous concernent :

- A. 6. Si vous avez répondu « oui » aux questions une et deux et « non » à la question trois, paraphez la déclaration A qui déclare que vous vivez à une adresse comprenant plus d'un foyer. Sinon, laissez cet espace vierge. Passez à la section sept.
- B. 7. Si vous avez répondu « non » aux questions une, deux ou trois, paraphez la déclaration B qui déclare que vous comprenez que la limite « une par foyer » est une règle de la Federal Communications Commission (FCC) et que toute infraction à cette règle entraînera la perte de votre allocation EBB. Sinon, laissez cet espace vierge. Passez aux sections huit et neuf.

Si vous avez paraphé une ou les deux sections ci-dessous, signez et datez cette fiche :

8. **Signature** : Signez avec votre nom.
9. **En date du** : Indiquez la date du jour.

Déclaration de confidentialité Privacy Act

Cette déclaration de confidentialité explique la façon dont nous utiliserons les renseignements personnels que vous saisissez dans ce formulaire.

La loi sur la confidentialité ou Privacy Act est une loi qui exige de la Federal Communications Commission (FCC) et de la Universal Service Administrative Company (USAC) qu'elles expliquent pourquoi nous demandons aux individus des renseignements personnels et ce que nous faisons de ces renseignements une fois collectés.

Autorité : 47 U.S.C. §254 ; Consolidated Appropriations Act, 2021, Public Law 116–260, div. N, tit. IX, § 904 ; 47 CFR partie 54, sous-parties E et P.

But : Nous collectons ces renseignements personnels afin de vérifier votre identité et votre admissibilité au programme Lifeline ou à des programmes similaires qui utilisent le revenu ou la participation du consommateur à certains programmes d'aide gouvernementaux comme critères d'admissibilité, comme le

programme d'urgence d'accès au haut débit (EBB). Nous accédons à, conservons et utilisons vos renseignements personnels de la manière décrite dans le système d'avis d'enregistrements (System of Records Notice ou SORN) de Lifeline, FCC/WCB-1, qui a été publié dans le 86 Fed. Reg. 11526 (25 février 2021), ainsi que dans le SORN du programme d'urgence d'accès au haut débit, FCC/WCB-3, qui a été publié dans le 86 Fed. Reg. 11523 (25 février 2021).

Utilisations régulières : Nous pouvons partager les renseignements personnels que vous saisissez dans ce formulaire avec des tiers dans des buts spécifiques, comme :

- Avec des prestataires qui contribuent au fonctionnement du programme Lifeline ou de programmes similaires qui utilisent le revenu ou la participation du consommateur à certains programmes d'aide gouvernementaux comme critères d'admissibilité, comme le programme d'urgence d'accès au haut débit (EBB) ;
- Avec d'autres agences gouvernementales fédérales et étatiques ainsi que des agences tribales qui nous aident à déterminer votre admissibilité au programme Lifeline ou à des programmes similaires qui utilisent le revenu ou la participation du consommateur à certains programmes d'aide gouvernementaux comme critères d'admissibilité, comme le programme d'urgence d'accès au haut débit (EBB) ;
- Avec les sociétés de télécommunications et les fournisseurs d'accès haut débit qui vous fournissent l'accès dans le cadre du programme Lifeline ou de programmes similaires qui utilisent le revenu ou la participation du consommateur à certains programmes d'aide gouvernementaux comme critères d'admissibilité, comme le programme d'urgence d'accès au haut débit (EBB) ;
- Avec d'autres agences fédérales ou d'autres organismes administratives ou juridictionnels devant lesquels la FCC est autorisée à comparaître ;
- Avec les agences, organismes et individus appropriés lorsque la FCC suspecte ou a confirmé l'existence d'une violation des renseignements ; et
- Avec les forces de l'ordre et autres fonctionnaires dans le cadre d'une enquête sur de possibles infractions aux règlements de Lifeline ou d'autres programmes.

Une liste complète des manières dont nous pouvons utiliser vos renseignements est publiée dans le SORN de Lifeline et dans le SORN du programme d'urgence d'accès au haut débit décrits dans le paragraphe « But » de la présente déclaration.

Divulgation : Vous n'avez pas l'obligation de nous fournir les renseignements que nous demandons, mais dans le cas contraire, vous ne serez pas admissible aux allocations dans le cadre du programme Lifeline, comme indiqué dans le règlement du programme Lifeline, 47 C.F.R. partie 54, sous-partie E, ou aux allocations dans le cadre du programme d'urgence d'accès au haut débit, 47 C.F.R. partie 54, sous-partie P.

Pour toutes questions, veuillez contactez la Universal Service Administrative Company

Site : [GetEmergencyBroadband.org](https://www.getemergencybroadband.org)

Téléphone : Appelez le centre d'assistance haut débit d'urgence (Emergency Broadband Support Center) au 1-833-511-0311